Devoir surveillé – La mise en œuvre du projet républicain

Naissance de la République et Commune de Paris (Louise Michel), lois constitutionnelles de 1875 et crise du 16 mai, libertés et symboles, funérailles de Victor Hugo, lois scolaires, boulangisme, anarchistes et affaire Dreyfus, loi de 1905 et refus du vote des femmes.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Histoire-Géographie 1re

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères : quatre dates de 1871 à 1905 ★★ *(4 pts)*

Pour chaque date, indiquer l'événement et expliquer en deux phrases son importance pour la mise en œuvre du projet républicain.

a) 26 mars 1871

b) 30 janvier 1875

c) 22 décembre 1894

d) 9 décembre 1905

Exercice 2 – Analyse de documents : les funérailles de Victor Hugo *(6 pts)*
★★★

Analyser ces deux documents pour montrer comment les funérailles de Victor Hugo servent le projet républicain, et ce qu'elles révèlent de ses limites.

Document 1 — Victor Hugo, dernières volontés, rendues publiques à sa mort (mai 1885) : *« Je donne cinquante mille francs aux pauvres. Je désire être porté au cimetière dans leur corbillard. Je refuse l'oraison de toutes les églises ; je demande une prière à toutes les âmes. Je crois en Dieu. »*

Document 2 — Maurice Barrès, *Les Déracinés*, roman, 1897, chapitre « La vertu sociale d'un cadavre » : la veillée sous l'Arc de triomphe (31 mai) et le cortège du 1er juin 1885 : *« Un immense voile de crêpe, dont on avait essayé de tendre l'angle droit de l'Arc de Triomphe, paraissait, des Champs-Elysées, une vapeur […]. La garde du corps, confiée aux enfants des bataillons scolaires, était relevée toutes les demi-heures pour qu'un plus grand nombre participassent d'un honneur capable de leur former l'âme. […] À l'Étoile, les discours commencèrent, infectés d'esprit partisan et vaniteux et se traînant à terre, alors qu'il eût fallu unifier la France […]. Cependant, le char des pauvres, où se croisaient sur un drap noir deux lauriers, avec l'éclat le plus imposant s'engagea sur la pente des Champs-Elysées. […] derrière l'humble corbillard, marchaient des jardins de fleurs et les pouvoirs cabotinant de la Nation, et puis la Nation elle-même, orgueilleuse et naïve, touchante et ridicule, mais si sûre de servir l'idéal ! Notre fleuve français coula ainsi de midi à six heures, entre les berges immenses faites d'un peuple entassé depuis le trottoir, sur des tables, des échelles, des échafaudages, jusqu'aux toits. »*

a) Présenter les deux documents : nature, auteurs, dates, point de vue.

b) Doc. 1 : que demande Hugo pour ses obsèques ? Montrer que ses volontés sont religieuses sans être cléricales.

c) Doc. 1 et cours : comment l'État fait-il de ces obsèques une cérémonie républicaine ?

d) Doc. 2 : relever deux indices de l'union de la nation, et le rôle confié aux enfants.

e) Doc. 2 : quel jugement Barrès porte-t-il sur les discours et les « pouvoirs » ? Expliquer ce point de vue.

f) Confronter les documents : en quoi ces funérailles servent-elles le projet républicain, et quelles limites montrent-elles ?

Exercice 3 – Composition : l'État, l'école et les Églises (1879-1907) *(10 pts)*
★★★

Sujet : **L'État, l'école et les Églises en France de 1879 à 1907.** Rédiger une composition organisée ; les étapes ci-dessous guident le travail.

a) Introduction : définir les termes du sujet, justifier les bornes, formuler une problématique, annoncer le plan.

b) Partie I : laïciser l'école, 1879-1886 (au moins trois appuis datés).

c) Partie II : du Ralliement à l'offensive anticléricale, 1890-1904 (au moins trois appuis datés).

d) Partie III : séparer l'État et les Églises, 1905-1907 (au moins trois appuis datés).

e) Conclusion : répondre à la problématique, puis ouvrir.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).